



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Fermeture du service des visas de l'ambassade de France à Kaboul

Question écrite n° 33041

### Texte de la question

M. Richard Ramos appelle l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation complexe des ressortissants afghans souhaitant obtenir des visas auprès des services français. La fermeture des services consulaires de visas de l'ambassade de France à Kaboul et son transfert auprès de l'ambassade de France à Islamabad augmentent les difficultés pécuniaires et matérielles dans l'obtention d'un visa. Cette situation est doublée d'une difficulté à obtenir des rendez-vous (procédure largement informatisée) à Islamabad. Dans ce contexte les réunifications des familles, dont un membre a déjà obtenu l'asile ou la protection subsidiaire, aboutissent peu. Ainsi, la fermeture du service des visas de l'ambassade de France à Kaboul est-elle définitive? Le cas échéant, quelles sont les pistes qui peuvent être envisagées pour permettre aux ressortissants d'avoir un meilleur accès à ce service ? Il lui demande des précisions à ce sujet.

### Texte de la réponse

L'activité de délivrance des visas de l'ambassade de France à Kaboul a été fermée suite aux attentats de 2017 et transférée à l'ambassade de France à Islamabad. Seule une compétence consulaire résiduelle a été maintenue afin de pouvoir traiter les situations d'urgence ou impérieuses, dans l'intérêt de la France et de nos ressortissants. Par ailleurs, l'entrée sur le territoire français des bénéficiaires du regroupement ou de la réunification familiale n'est actuellement pas autorisée dans le cadre de la circulaire du Premier ministre du 15 août 2020. Les conditions ne sont donc aujourd'hui pas réunies pour la délivrance de visas à ces catégories de demandeurs.

### Données clés

**Auteur :** [M. Richard Ramos](#)

**Circonscription :** Loiret (6<sup>e</sup> circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 33041

**Rubrique :** Ambassades et consulats

**Ministère interrogé :** [Europe et affaires étrangères](#)

**Ministère attributaire :** [Europe et affaires étrangères](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [20 octobre 2020](#), page 7186

**Réponse publiée au JO le :** [5 janvier 2021](#), page 102